

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en
exercice : 13

de Présents : 10

de Votants : 12

OBJET (44)

**Décisions
Modificatives**

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été affiché
à la porte de la Mairie
le : 5 décembre 2023

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :

27 novembre 2023

COMMUNE DE TRESSIN

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 059-215906025-20231204-231204D44DM-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Françoise JARMUZEK ayant donné procuration à Jean-Luc VERLYCK
Jean-Louis BLANGY ayant donné procuration à Kathy SYX
Sophie DRUGMAN

Monsieur Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Décision Modificative

Vu le vote du BP,

Vu les différents ajustements de charges par imputation à régulariser

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, valide les modifications suivantes :

DEPENSES chapitre 011 (Charges générales) article 6065 (fournitures non stockées)	+ 1 000
DEPENSES chapitre 011 (Charges générales) article 60631 (fournitures d'entretien)	- 1 000
DEPENSES chapitre 011 (Charges générales) article 6574 (subventions de fonctionnement)	+ 200
DEPENSES chapitre 011 (Charges générales) article 60631 (fournitures d'entretien)	- 200

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

